



TOURNOI MIXTE RIOMOIS

Tournoi en mixte – 7 avril 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre.
2. Le Juge arbitre sera Véronique Maresca.
3. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses licenciés à la FFBaD des séries NC à N2 dès la catégorie Minimale.
4. Le tournoi en Mixte se déroulera le 7 avril 2019.
5. Les tableaux seront faits au CPPH, en favorisant les poules de 4 avec 2 sortants par poule, dans la mesure du possible.
6. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
7. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence sur Poona le jour du tirage au sort soit le 30 mars 2019.
8. Le nombre de participants est limité. Les paires retenues seront celles qui permettront d'homogénéiser au mieux la confection des tableaux.
9. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.
10. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
11. Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
12. Les volants seront à la charge des joueurs : en cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle : Forza S-6000.
13. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service.
14. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'heure indiquée par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.



TOURNOI MIXTE RIOMOIS

Tournoi en mixte – 7 avril 2019

15. En cas de forfait, une paire de mixte peut-être remplacée par une autre paire inscrite et figurant sur la liste d'attente. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant pourra être remplacé par un joueur licencié à la FFBaD.
16. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
17. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD, est exigée sur les terrains.
18. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et il appartiendra aux gagnants de la restituer dûment remplie à cette même table de marque, et ce, immédiatement à la fin de leur match.
19. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match. Ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. (Tests des volants, échauffements et changement de tenue).
20. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express des intéressés. Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
21. Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
22. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
23. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
24. Les classements pris en compte seront ceux enregistrés au 24 mars 2019.
25. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant le dimanche 24 mars 2019. Le tirage au sort aura lieu le dimanche 30 mars 2019 dans la journée.
26. Les droits d'inscriptions passés le délai de la limite d'inscription sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif. Les justificatifs (certificats médicaux...) doivent être transmis au JA ou à la ligue au plus tard dans les 5 jours.

Soit par courrier :

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton

37 routes du Vercors

38500 SAINT CASSIEN.

Soit (et de préférence) par mail :

Sophie.bluy@badminton-aura.org



TOURNOI MIXTE RIOMOIS

Tournoi en mixte – 7 avril 2019

Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort du 30 mars ou pendant la compétition devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition. Sous peine de deux mois de suspension sur le territoire français (Tournois et interclubs).

27. L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.
28. Le tournoi est ouvert à 72 paires maximum.
29. L'inscription du tournoi est de 12€ par personne, participation fédérale incluse.
30. Le Comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.
31. Le jour de la compétition, pour prévenir d'un retard, d'une blessure ou d'un autre motif pouvant perturber le bon déroulement de la compétition, le joueur devra contacter l'organisatrice au 06 67 35 32 84.

